

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance publique du 10 octobre 2024

Convocation adressée le 4 octobre 2024

Délibération publiée le 17 octobre 2024

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois d'octobre, à 9h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 4 octobre 2024 par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni salle des Conférences au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Patrick ODIARD, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : Nadine GEORGEL, Patrick ODIARD, Corinne SUBAI

Absent(es) excusé(es) : Yves BEN ITAH, Tristan DEBRAY, Audrey HENOCQUE, Stéphanie LEGER, Richard MARION, Luc SEGUIN, Cédric VAN STYVENDAEL, Florence VERNEY-CARRON

Absente : Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Audrey HENOCQUE à Patrick ODIARD

Stéphanie LEGER à Patrick ODIARD

Luc SEGUIN à Nadine GEORGEL

Cédric VAN STYVENDAEL à Nadine GEORGEL

Secrétaire : Nadine GEORGEL

2024_46

**Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux scolaires
pour les antennes du conservatoire**

Rapporteur : Patrick ODIARD

Le projet d'établissement en cours de réalisation affiche pour objectif n°20 l'ambition de « irriguer le territoire et se nourrir de cette expérience »

Les antennes du conservatoire présente dans les différents arrondissements sont au cœur de cette ambition.

Pour lui permettre de réaliser ce projet et de décentraliser ses activités, la Ville de Lyon met à disposition du conservatoire des locaux au sein de six de ses groupes scolaires à savoir :

- L'école élémentaire Doisneau, dans le 1^{er} arrondissement, pour une surface de 570,24 m² - antenne Terreaux
- L'école élémentaire Paul Painlevé dans le 3^{ème} arrondissement, pour une surface de 489,86 m² - antenne Guillotière
- L'école élémentaire Jean de la Fontaine dans le 4^{ème} arrondissement, pour une surface de 791,63 m² - antenne Croix-Rousse
- L'école élémentaire Jean Rostand, dans le 6^{ème} arrondissement, pour une surface de 844,16 m² - antenne Brotteaux
- L'école élémentaire Jean Giono, dans le 8^{ème} arrondissement, pour une surface de 502,26 m² - antenne Etats-Unis
- L'école élémentaire Simone Veil, dans le 8^{ème} arrondissement, pour une surface totale de 422,28 m² - antenne Jet d'eau

Le syndicat mixte bénéficie, par conventions, de mise à disposition à titre gratuit de l'ensemble de ces locaux.



La valeur locative de cette occupation a été estimée à 198 230,97 euros.

Les conditions de mise à disposition prennent en compte les restrictions d'usage qui s'imposent dans ces bâtiments pour raison de sécurité.

L'occupant a à sa charge les dépenses de téléphone et de tout réseau câblé dont il souscrit les abonnements à son nom.

Concernant les fluides, la Ville de Lyon prend en charge les dépenses d'eau, d'électricité, de gaz et de chauffage, qu'il s'agisse d'abonnements et de consommations.

Les conventions sont consenties pour une durée de trois ans, renouvelables ensuite par avenant annuel dans la limite d'une durée totale de six ans.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ **approuve** ces six conventions de mise à disposition à titre gracieux de ces locaux au bénéfice du syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2027, renouvelables trois années scolaires supplémentaires soit jusqu'au 31 août 2030 ;
- ✓ **autorise** le président à signer ces documents et leurs avenants éventuels.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,

Patrick ODIARD